

Projet Répartition Subventions

Associations Sportives Salonaises

Présentation Mars 2010



Conclusion

- **La présentation ci-après a été faite le 30/03/2010 aux clubs sportifs salonais. 18 d'entre eux étaient réunis à l'Espace Trenet ce soir là. Il représentent 70% des 6700 licenciés salonais.**
- **L'ensemble des présents a approuvé la méthode développée ci-après et ses conséquences**
- **2 améliorations ont été proposées et acceptées :**
 - **Le passage de « petite » à « grosse » association doit être possible chaque année. Cela sera délibéré en fonction des évolutions. Il est d'ors et déjà statué que, dès cette année, le Badminton Salonais doit passer dans la catégorie des « gros » clubs**
 - **En cas d'augmentation du budget dévolu aux clubs sportifs, il est demandé qu'une part plus importante soit dédiée aux « petites » associations**

Préambule

- La Convention signée en juin 2009 entre Monsieur le Maire et l'O.M.S demande à celui-ci de proposer une méthode de répartition des subventions aux associations sportives.
- Le Comité Directeur de l'O.M.S a confié comme mission prioritaire à sa Commission Finances de proposer la méthode de répartition
- Cette commission est composée de : Michel CATOIRE, Jean-Luc CEZARD, Kaled BEGOUACH, Thierry CHEYLAN, Julien COULOMB, Sylvain PAGANI, Marc SAPIN, Christine SIMAH, Guy SCHOENZETTER

Planning

- La commission Finances de l'OMS s'est réunie 5 fois de juillet à novembre 2009
- 1^{ère} présentation à Ms les Adjointes aux Finances et aux Sports fin novembre 2009
- Présentation au Comité Directeur de l'OMS fin janvier 2010. Celui-ci approuve la méthode proposée
- Présentation formelle à Ms les Adjointes aux Finances et aux Sports fin février 2010. Ceux-ci font quelques remarques et se disent prêts à appliquer la méthode si elle est approuvée par les clubs.
- Mars 2010 : réunion avec tous les clubs pour ajustement et approbation (ou non !)

Principes retenus

- La subvention globale retenue chaque année pour le Budget Primitif de la Ville est fixée par la Municipalité
- La répartition entre les clubs est basée sur un questionnaire (« l'additif ») complété chaque année par les clubs.
- 3 catégories d'associations sportives sont concernées : celles dont le montant de la subvention n'est pas supérieur à 1000€, celles qui ne remplissent pas l'additif et les autres.
- La méthode de répartition proposée ci-après concerne les clubs recevant plus de 1000€ de subventions. Pour les autres, la Municipalité se chargera de la répartition
- Les subventions indirectes (sauf les équipements eux-mêmes) sont pris en compte dans la répartition des subventions

Méthode utilisée

- La commission a calculé les subventions qui auraient été distribuées en 2008, si l'on avait appliqué l'additif proposé depuis une dizaine d'années. Les résultats se sont avérés très éloignés des montants de subventions retenus pour 2009. → l'additif ne pouvait donc pas être appliqué tel que.
- La commission a ensuite vérifié la sensibilité du modèle en changeant les pourcentages affectés aux différents critères. → là encore, les résultats pouvaient s'avérer très différents des distributions actuelles
- Avec l'aide de Monsieur l'Adjoint aux Sports, nous nous sommes tournés vers l'ANDES et avons pu consulter les méthodes de répartition de 7 communes, de toutes régions et tous horizons politiques. → nous avons tiré diverses idées de cette consultation
- A partir de ces différentes informations, nous avons repris l'additif initial et l'avons modifié tant au niveau des pourcentages que des critères utilisés.

Méthode utilisée (suite)

- Sachant que l'OMS souhaite privilégier les clubs sportifs en fonction de la place qu'ils prennent dans la ville, de leur vitalité et de leurs mérites, nous avons défini 6 critères dans le cadre des réflexions ci-dessous :
 - Un club sportif doit s'intéresser / être utile au plus grand nombre → les effectifs (en particulier les jeunes) sont le 1^{er} critère → 26% de la subvention
 - L'objectif principal d'un club sportif étant la compétition, ses résultats témoignent de sa vitalité et de ses mérites → le niveau de pratique est le 2^{ème} critère → 18% de la subvention
 - Pour satisfaire au mieux à ces 2 critères, il faut que l'encadrement soit de qualité et qu'il soit formé → les 3^{ème} et 4^{ème} critères reprennent cette affirmation → 25%
 - L'implication dans la vie de la commune et, en particulier, vers les secteurs défavorisés doit être également encouragée → « l'animation » est le 5^{ème} critère → 10%
 - (Malheureusement) pour mettre en œuvre ces différents objectifs, l'argent est nécessaire. → nous avons voulu tenir compte des frais liés aux compétitions; c'est le 6^{ème} critère → 21% de la subvention

Calcul de la répartition

- La base de répartition des subventions est la somme décidée au BP de l'année. En 2009 elle était de 427000€ dont 21500€ pour associations « spéciales » (Médecine, OMS, ...), 5200€ pour les « petites » associations et 400000€ pour les 19 autres associations, dont nous parlons ici.
- Le montant des subventions indirectes, pour les 19 associations, est de près de 250000€.

Calcul de la répartition (suite)

- Le module de calcul prend donc en compte ce « total à répartir », environ 650000€ pour 2009. Il calcule le montant à répartir pour chacun des critères. Exemple : le nombre de licenciés représente 10% du total à répartir. Le module répartira donc 65000€ entre les clubs pour ce critère.
- Comme indiqué dans l'additif, cette répartition est une règle de trois simple : le total des licenciés pour les 19 clubs est de 6610. Si un club possède 300 licenciés, il aura les $300/6610^{\text{ème}}$ des 65000€, soit environ $4.5\% = 2950\text{€}$
- Le module de calcul effectue la répartition pour tous les critères.
- A la fin, il fait la somme pour chaque club, puis il enlève du total du club la part « subventions indirectes » de ce club. Par exemple, si un club a un total de 44000€ et une subvention indirecte de 18000€, la subvention directe obtenue est de 26000€.

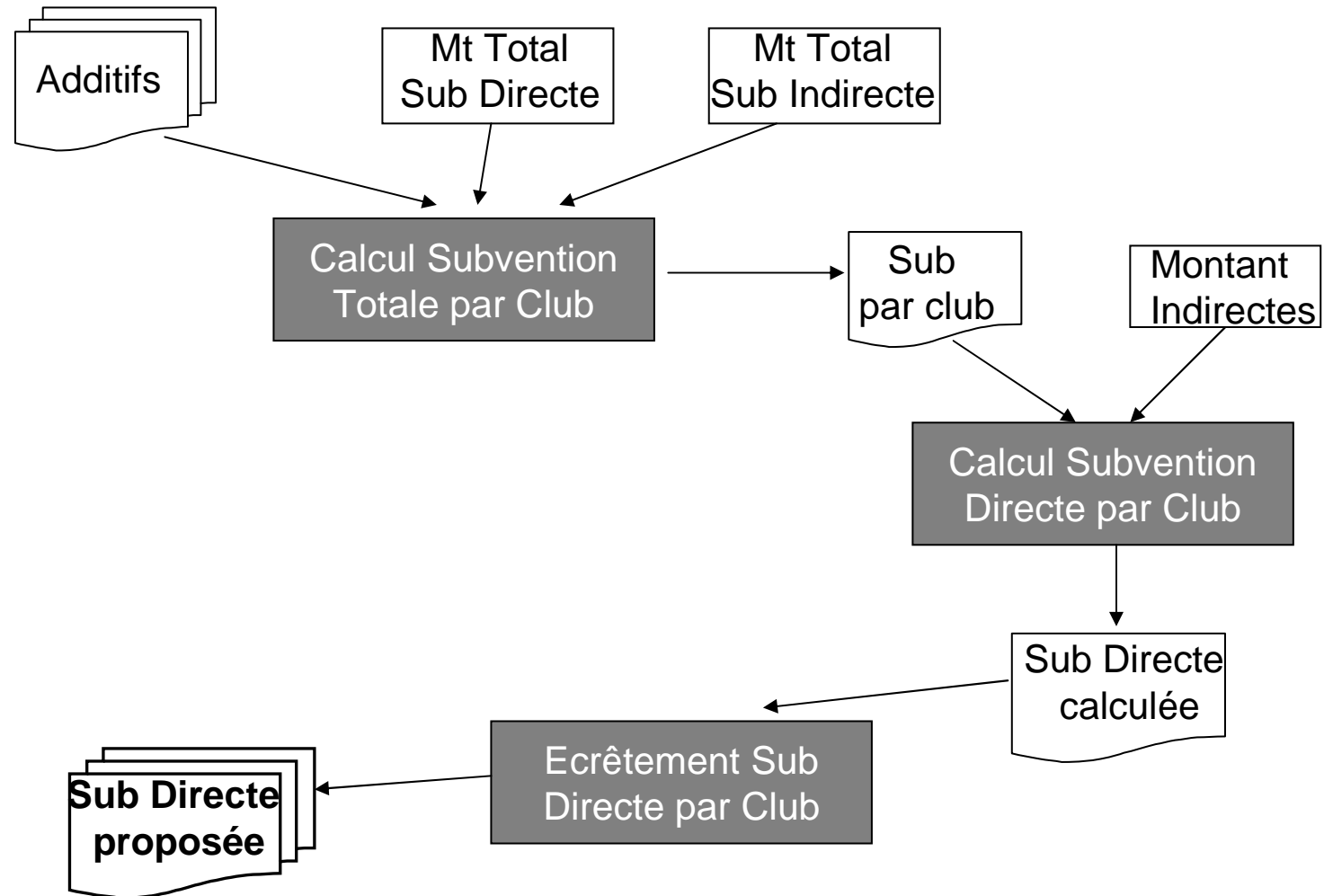
Calcul de la répartition (suite)

- Malheureusement, ce calcul donne d'énormes disparités par rapport aux subventions données en 2009. Et ceci est toujours vrai. Nous avons tentés au moins 25 simulations en changeant les critères et les pourcentages affectés, en prenant en compte (ou pas, ou partiellement) les subventions indirectes.
- On peut ainsi citer l'exemple de 2 clubs :
 - pour l'un, qui a reçu 38000€ en 2009, nos simulations font varier sa subvention de -15000€ à 20000€;
 - Pour l'autre, qui a reçu 2000€ en 2009, la subvention varierait de 6500€ à 26000€

Calcul de la répartition (fin)

- Nous proposons donc de moduler le résultat des calculs « bruts ». En effet une diminution trop brutale de subvention risquerait de mettre en péril la vie d'un club alors qu'une augmentation non maîtrisée pourrait conduire à du gaspillage.
- Nous proposons donc de « borner » les diminutions et augmentations en les limitant par rapport à la moyenne des 2 années précédentes : au maximum -20% et +50%. Ainsi, pour reprendre les 2 exemples précédents, le 1^{er} club ayant une subvention moyenne de 39000€ (moyenne 2008 et 2009) verrait sa subvention passer à 31200€ et le 2^{ème} , qui a une subvention moyenne de 2250€, verrait la sienne passer à 3375€.

En résumé



Résultats à partir du montant 2009 à répartir

Association	V1	Sub08	Sub09	Moy 08/09	-20%	50%	Proposé (V1)
Cent Equestre	-16788	1800	1800	1800	1440	2700	1440
Boxing club	-10854	7000	5000	6000	4800	9000	4800
vol à voile	15477	2500	2000	2250	1800	3375	3375
Foulée Salon.	2333	3000	2500	2750	2200	4125	2333
Escrime club	26240	2500	2000	2250	1800	3375	3375
Cyclo Club	11548	15500	13000	14250	11400	21375	11548
ACS	79018	85000	80000	82500	66000	123750	79018
Nostra Tennis	29484	8000	8000	8000	6400	12000	12000
Rugby XIII	22801	30000	25000	27500	22000	41250	22801
SA Bel Air	14556	40000	36000	38000	30400	57000	30400
Sporting XV	-7759,7	40000	38000	39000	31200	58500	31200
Hockey Club	27402	10000	8000	9000	7200	13500	13500
JUS	21970	50000	30000	40000	32000	60000	32000
SAPELA	51749	55000	50000	52500	42000	78750	51749
Volley Ball	23377	34000	32000	33000	26400	49500	26400
FC Salon	40323	45000	40000	42500	34000	63750	40323
Club Nageurs	49248	18000	18000	18000	14400	27000	27000
GERCSM	4673	2500	2000	2250	1800	3375	3375
Triathlon	15802	8000	7000	7500	6000	11250	11250